



Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 19 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Point n°2-5 : Avenant à la convention avec la Mission Locale

Monsieur François Britschgi, Président de la Commission des Finances et du Personnel soumet au Conseil une proposition d'avenant concernant la convention signée le 30 mars 2006 avec la Mission Locale, anciennement PAIO.

En effet, dans son article 3, cette convention stipule que le Syndicat Mixte attribue une subvention chaque année. Il convient donc de préciser le montant de la subvention pour l'année 2009.

Monsieur François Britschgi propose au Conseil de fixer le montant de la subvention 2009 à 73.512,00€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur François Britschgi,
- Décide de verser une subvention de 73 512 € à la Mission Locale,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tous documents s'y référant.

Pour extrait conforme,
à Vieux Thann, le 22 juin 2009

A circular blue stamp with a double border. The text around the perimeter reads "SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR DOLLER". In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. Below the stamp, the text "Le Président" is printed in bold black font.

Le Président